

Commune de Rioux-Martin

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du vendredi 05 juin 2026 à 18 h 00

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 18 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, se sont réunis à la Mairie de RIOUX-MARTIN en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités locales.

Présents : PANNETIER Gaël – ANTOINE Laurent – MERCADÉ Marie Joëlle – DEMPTOS Bruno – JALLET Bernard – VESSIÈRE Jean-François – PATRON Véronique – MILHAC Jean-Philippe – BERNARD Sarah et MALARME Marjorie, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Absents excusés : ROSSIGNOL Isabelle

Pouvoirs : ROSSIGNOL Isabelle qui a donné son pouvoir à ANTOINE Laurent

Secrétaire de séance : MERCADÉ Marie Joëlle

Date de la convocation : 27 mai 2026

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un secrétaire de séance,
- Procès-verbaux des derniers Conseils Municipaux, en date du 11/03/26, du 21/03/26 et 31/03/26,
- Comptes rendus des réunions des syndicats, des différentes commissions et point sur les délégations et les différentes commissions des élus communaux,
- Désignation du délégué pour l'élection sénatoriale,
- Contrat de vente de foin sur pied,
- Désignation d'un délégué pour l'école du RPI d'Yviers, Brie /s Chalais, Bardenac et Rioux-Martin,
- Désignation d'un délégué pour les espèces envahissantes,
- Planification des prochaines réunions des commissions communales,
- Organisation du repas de village (prévu le 21/06/2026),
- Convention avec le chantier d'insertion PASS Sud Charente pour des missions administratives,
- Journal communal,
- Questions diverses.

Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Mme MERCADÉ Marie Joëlle est nommée secrétaire de séance.

Procès-verbal des 3 précédentes réunions de Conseil Municipal

Les procès-verbaux des 3 dernières réunions de Conseil Municipal, en date du 11/03/2026, du 21/03/2026 et du 31/03/2026, ont été envoyés par mail aux élus. Ils sont validés et seront affichés sur le panneau d'affichage de la Mairie et publiés sur le site internet.

Comptes rendus des réunions des syndicats et des différentes commissions

- Syndicat d'Aménagement du bassin versant de la Dronne aval : Jean-François VESSIERE, délégué au SABV DA de la CDC Lavalette Tude Dronne a été au Comité Syndical ou a été élu le nouveau bureau du syndicat. Nouvelle Présidente : Mme Laura RAMOS, adjointe à la Mairie de Coutras et 1^{ère} VP dans le précédent bureau.
- SILFA : Bernard JALLET s'est excusé et a donné son pouvoir pour l'élection du nouveau bureau. Les réunions sont toujours à Segonzac.
- SDEG 16 : Laurent ANTOINE a été à la réunion pour l'élection du collège local. Mme SAINT LOUPT de Chalais a été élue pour représenter notre secteur.
- Syndicat de la Fourrière : Bruno DEMPTOS et Jean-François VESSIERE, délégués communaux, ont été à la réunion pour la désignation des délégués du secteur. Pour le secteur de la CDC Lavalette Tude Dronne il faut 7 délégués titulaires et 7 suppléants. Jean-François VESSIERE a été élu délégué suppléant. Election du Président prévue le 22 septembre.

- ATD 16 : Marie Joëlle MERCADE et Bernard JALLET ont été à la réunion pour l'élection des délégués locaux au Conseil d'Administration. Pour notre secteur ont été élus : Patrick EPAUD et Aurélien GADRAT.
- Syndicat d'Eau Potable du Sud Charente : Gaël PANNETIER et Jean-Philippe MILHAC ont été à la réunion pour l'élection des délégués du collège local. L'élection du bureau a eu lieu le 03/06/2025. Le bureau réélu est presque le même. Gaël PANNETIER a été élu Vice-Président en charge du budget, du personnel et de la communication.
- Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne : Gaël PANNETIER, Marie Joëlle MERCADE et Jean-Philippe MILHAC ont été à la conférence organisée par les élus de la CDC. Ils se sont positionnés sur différentes commissions communautaires. Tous les élus du Conseil Municipal peuvent s'y inscrire. Un mail a été envoyé aux élus.
- Conseil Municipal des jeunes : Marie Joëlle MERCADE, Gaël PANNETIER et Marie Agnès JALLET ont participé à la dernière réunion des jeunes le 30/05/2026. Au programme organisation des animations pour le repas des village (tournoi de ping-pong, VTT...) et plantations des citrouilles d'Halloween. Un regret, peu de conseillers et d'enfants étaient présents lors de la plantation.
- Association pour la mise en valeur de la forêt du Sud Charente : Bernard JALLET a été à l'AG. Intervention très intéressante sur le changement climatique et l'adaptation des arbres.
- Bambino : Marie Joëlle MERCADE a été leur assemblée générale. C'est une petite association avec peu de moyens mais indispensable aux assistantes maternelles du secteur.
- Dispositif coordination des aidants : Marie Joëlle MERCADE et Marie Agnès JALLET ont été à la réunion. Ce dispositif permet de mieux coordonner le parcours de soin, pour un retour à domicile.

Sénatoriale, élection du délégué titulaire et des 3 suppléants pour la commune de RIOUX-MARTIN – délibération n° 2026/26

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, le 5 juin 2026 à 18 h 00, **vu** le décret n° 2026-301 du 21/04/26 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs et **vu** la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : M. JALLET Bernard, M. VESSIERE Jean-François, M. Laurent ANTOINE et Mme MALARME Marjorie. La présidence du bureau est assurée par le Maire. Mme MERCADÉ Marie Joëlle a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. L'élection est acquise au premier tour, si un candidat recueille la majorité absolue des suffrages exprimés. La majorité absolue est égale, si le nombre des suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés. Si le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité absolue est égale à la moitié arrondie à l'entier supérieur. Dans le cas contraire, il est procédé à un second tour. Au second tour la majorité absolue suffit. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

En cas de scrutin plurinominal (présentation des candidats par listes), les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste.

Les candidatures enregistrées

- **M. Gaël PANNETIER est candidat en tant que délégué titulaire,**
- **Mme MERCADÉ Marie Joëlle, M. DEMPTOS Bruno et M. ANTOINE Laurent sont candidats en tant que délégués suppléants, sur une même liste.**

M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Le Maire indique que doivent être élus 1 délégué et 3 suppléants.

Il rappelle également que l'ordre des suppléants est déterminé successivement : par l'ancienneté de leur élection (élection au 1^{er} ou au 2^e tour), pour les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de voix obtenues et en cas d'égalité de voix, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

Ainsi pour les suppléants appartenant à un même liste, l'ordre est déterminé, en cas d'égalité de voix par l'âge des candidats et non par leur rang de présentation sur la liste.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Élection du délégué titulaire

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

A obtenu : M. Gaël PANNETIER : 11 voix.

M. Gaël PANNETIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Élection des suppléants, présentés sur une liste

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- **Mme MERCADÉ Marie Joëlle** : 11 voix.
- **M. DEMPTOS Bruno** : 11 voix.
- **M. ANTOINE Laurent** : 11 voix.

Mme MERCADÉ Marie Joëlle ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de déléguée suppléante pour les élections sénatoriales.

M. DEMPTOS Bruno ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

M. ANTOINE Laurent ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Contrat de vente de foin sur pied pour l'année 2026 – délibération n° 2026/27

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un contrat, pour la vente d'herbe sur pied, pour l'année 2026. Ce contrat permettra d'entretenir les parcelles communales en prairie, tout en permettant à un exploitant agricole de la commune, le GAEC TERRIERE, de bénéficier du foin récolté.

Ce contrat portera sur les parcelles communales suivantes :

- Parcelles A 1558, A 1156 et A 1561, lieu-dit "Le Plantier Lajeunie", sur environ 2 ha,
- Une partie des parcelles C 198, C 200, C 201, C 202, C 203 et C 204, lieu-dit "Chez Durand", sur environ 1 ha,
- Une partie des parcelles C 273 et C 830, lieu-dit la Vigne, « Chez Testaud », sur environ 0.60 ha,
- Parcelle C 1204 et une partie de la parcelle C 1207, aux étangs du Risbadoux, lieu-dit « Fontaine de Roux » et « la Cave », sur environ 3.43 ha,
- Une partie de la parcelle C 1211 + parcelles C 225, C 224, C 223, C 222, C 221 et C 219, lieu-dit « Chez Testaud », sur environ 4.20 ha.

Soit une surface totale de 11 ha et 23 a.

Ce contrat sera consenti pour la récolte de l'année (entre le 06 juin et le 15 août 2026) et ne fera pas l'objet d'une tacite reconduction. Après avis de la Chambre d'Agriculture de la Charente, le Maire propose de fixer le montant de la vente d'herbe à 30 € TTC la tonne sèche. La masse de foin sera calculée à l'issu du pressage et de la mise en bottes.

Vu le CGCT, le Conseil Municipal, après le vote suivant : votants : 11, voix exprimées : 11, majorité absolue : 6, pour : 11, contre : 0, abstention :

- **AUTORISE** le Maire à établir un contrat de vente d'herbe sur pied, pour l'année 2026, avec le GAEC TERRIERE, pour environ 11 ha et 23 a (parcelles communales de prairie listées ci-dessus),
- **DECIDE** de fixer à 30 € TTC la tonne sèche,
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat, joint à la présente délibération, ainsi que toutes pièces liées à ce dossier.

Désignation d'un délégué pour l'école du RPI d'YVIERS, BRIE-Sous-CHALAIS, BARDENAC et RIOUX-MARTIN – délibération n° 2026/28

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune de RIOUX-MARTIN fait partie du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) des communes d'Yviers, Brie-Sous-Chalais, Rioux-Martin et Bardenac pour l'école élémentaire, présente à Yviers.

Cette école est composée de 3 classes et de 55 élèves, répartis comme suit :

- Maternelle (toute petite, petite, moyenne et grande section) : 21 élèves,
- Les CP, CE1 et CE2 : 18 élèves,
- Le CM1 et CM2 : 16 élèves.

La commune de RIOUX-MARTIN est invitée aux réunions trimestrielles de l'école, les conseils d'écoles, où sont également invités :

- Les maires ou représentants des communes du RPI,
- La Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne,

- Les enseignants et la directrice de l'école d'Yviers,
- Les représentants des parents d'élèves,
- Les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale.

M. le Maire propose de désigner un représentant de RIOUX-MARTIN afin de siéger aux conseils d'écoles et à toutes les réunions concernant l'école du RPI.

Vu le CGCT, le Conseil Municipal, après le vote suivant : votants : 11, voix exprimées : 11, majorité absolue : 6, pour : 11, contre : 0, abstention :

- **DESIGNE** M. Laurent ANTOINE, 1^{er} adjoint à la commune de RIOUX-MARTIN, délégué au RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) des communes d'Yviers, Brie-Sous-Chalais, Rioux-martin et Bardenac pour l'école élémentaire présente à Yviers,
- **DONNE** le pouvoir au Maire pour la signature de toutes pièces se référant à la présente décision.

Désignation d'un référent pour les espèces envahissantes dont l'ambrosie – délibération n° 2026/29

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'ARS (Agence Régionale de Santé) Nouvelle-Aquitaine finance le **FREDON** (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la lutte contre l'ambrosie à feuilles d'armoise, présente sur notre territoire et qui se trouve être un problème de santé publique.

Le FREDON réalise la mise à jour des référents ambrosie nommés élus et/ou agents en charge du repérage, de la surveillance, de l'information et de la participation à la mise en œuvre des mesures de lutte. A ce titre et suite aux dernières élections, nous devons leur indiquer ou leur reconfirmer le nom et prénom, numéros de téléphone, adresse mail, ainsi que la fonction, de la ou des personnes nommées référente pour notre commune. S'il s'agit de nouveaux référents, le FREDON Nouvelle Aquitaine proposera ultérieurement une formation.

Monsieur Maire propose donc de désigner un représentant de RIOUX-MARTIN comme référent pour les espèces envahissantes, dont l'ambrosie.

Vu le CGCT, le Conseil Municipal, après le vote suivant : votants : 11, voix exprimées : 11, majorité absolue : 6, pour : 11, contre : 0, abstention :

- **DESIGNE** M. Bruno DEMPTOS, 3^{ème} adjoint à la commune de RIOUX-MARTIN, référent de la commune pour les espèces envahissantes, dont l'ambrosie,
- **DONNE** le pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de toutes pièces se référant à la présente décision

Planification des prochaines réunions des commissions communales

Commission voirie : pour les travaux voirie de l'année 2026 + aménagement sécuritaire de la route de la Carcassonne, prochaine réunion le vendredi 12/06/2026 à 13h30. RDV à la Mairie. Dans l'attente cette réunion, les membres de la commission sont invités à faire un état des lieux préalable, afin de faire remonter les problématiques sur la voirie lors de la commission.

- o **Responsable :** Laurent ANTOINE
- o **Membres :** Gaël PANNETIER, Jean-François VESSIERE, Bernard JALLET, Bruno DEMPTOS, Marie Joëlle MERCADE et **invités :** Jean-Claude MOREAU

Commission bâtiments communaux : pour l'extension de la salle des fêtes, date de la prochaine réunion à fixer.

- o **Responsable :** Bruno DEMPTOS
- o **Membres :** Gaël PANNETIER, Laurent ANTOINE, Jean-François VESSIERE, Jean-Philippe MILHAC

Commission stratégie communale pour le massif forestier de RIOUX-MARTIN, dans un contexte de réchauffement climatique : pour plusieurs sujets sur la forêt, date de la prochaine réunion à fixer.

- o **Responsable :** Bruno DEMPTOS à changer avec Bernard JALLET. Bruno DEMPTOS passe membres. Reprendre une délibération lors de la prochaine réunion de conseil.
- o **Membres :** Gaël PANNETIER, Bernard JALLET, Laurent ANTOINE, Jean-François VESSIERE
- o **Invités :** Marie-Agnès JALLET, Marc CHAPRON, Jean-Louis MERCADE, Etienne NAU

Commission lien social : , date de la prochaine réunion à fixer.

- o **Responsable :** Marie Joëlle MERCADE
- o **Membres :** Véronique PATRON, Marjorie MALARME et **invités :** Marie-Agnès JALLET, Marc CHAPRON

Commission journal communal : pour le journal de juillet 2026, prochaine réunion le mardi 07 juillet 2026, lors du prochain Conseil Municipal. Géraldine et Joëlle commenceront à y travailler.

- **Responsable** : Gaël PANNETIER et **membres** : tout le Conseil Municipal

Commission « Risbaboux » : pour une visite terrain, prochaine réunion le vendredi 12/06/2026 à 15h30. RDV à la Mairie. Prévoir de renommer cette commission.

- **Responsable** : Gaël PANNETIER, **membres** : tout le Conseil Municipal et **Invités** : Marie-Agnès JALLET et Marc CHAPRON

Organisation du repas de village, dimanche 21 juin 2026

Affiche et information diffusés le 02/06/2026 :

- Mail aux conseillers et aux habitants
- Document papier distribué dans les boîtes aux lettres pour ceux qui n'ont pas de mail (une vingtaine)
- Panneau Pocket
- Site internet de la commune
- Affichage Mairie
- A mettre sur le groupe des drôles de Rioux-Martin

A faire :

- Allumer le four le vendredi soir. Jean-François a du bois. Bruno s'occupera de l'allumer
- Prévoir l'apéritif : rosé pamplemousse (10 L) + bière bio locale, la Nougé de Salles Lavalette : tireuse + 3 fût de 20 l. Marc s'occupe de la commander et ira tout récupérer
- Organisation rando VTT par le CMJ, prévoir une boucle de 8 km pas trop difficile. Départ à 10h
- Installations tables et chaises
- Gaël ramènera sa table de ping-pong pour le tournoi. Joëlle ira acheter des coupes et médailles.
- Le Maire et les adjoints offriront un jambon qui sera cuit dans le four

Repas de village RIoux-Martin

Principe : les habitants de Rioux-Martin sont conviés à cet événement. La commune allume le four à pain et installe des tables dans les jardins.

Chaque convive est invité à apporter une de ses spécialités qui pourra être cuite ou réchauffée dans le four à bois.

Le repas pourra ensuite **se poursuivre l'après-midi avec des activités organisées par le Conseil Municipal des jeunes** : jeux de société, pétanque, tournoi de ping-pong, Molkky...

Chacun apporte le plat de son choix, sa spécialité, ce qu'il aime, dans le but de partager et de faire découvrir aux autres. Ce plat peut être des amuse-bouches, une entrée, une viande, des légumes, une salade, un fromage, des boissons ou un dessert.

Dimanche 21 juin 2026 à partir de 12h30

Dans les jardins de la Mairie

PENSEZ À PRENDRE VOS COUVERTS

APÉRITIF ET CAFÉ OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ

Objectifs de cette journée : se rencontrer, partager, passer un moment convivial et festif !

Pour les personnes souhaitant participer à cette journée et afin de l'organiser au mieux, il est essentiel de contacter la Mairie, en indiquant le nombre de participants et le plat apporté, rioux-martin@orange.fr ou **05 45 98 19 04** (mardi, jeudi et vendredi matin, et mercredi après-midi), ou au **06 43 84 52 52** (adjointe, Joëlle MERCADE) avant le **12/06/2026**

Projet de convention avec le chantier d'insertion PASS Sud Charente, pour des missions administratives

Temps administratif à la commune de RIOUX-MARTIN aujourd'hui : 20 h /semaine, réalisée par Géraldine CHAPRON, rédactrice, pour **28 135.84 € par an**

La mairie est ouverte 17h30 par semaine au public :

- Le lundi après-midi : 13h30-16h30 (agent qui finit à 17h les semaines A)
- Le mardi matin : 8h30-12h (agent qui embauche à 7h30 ou 8h semaine A ou B)
- Le mercredi après-midi : 13h-17h
- Le jeudi matin : 8h30-12h (agent qui embauche à 7h30 ou 8h semaine A ou B)
- Le vendredi matin : 8h30-12h (agent qui embauche à 7h30 ou 8h semaine A ou B)

Coût annuel chargé de son poste : 28 135.84 € pour 20/35°.

Jusqu'au 31/12/2023 : 2 agents : 26,5 h / semaine pour **37 705.21 € par an** :

- Annick MOREAU : 14 h /semaine. Coût annuel chargé : 20 118.85 € pour 14/35 °
- Géraldine CHAPRON : 17,5 h /semaine, coût annuel chargé : 22 386.36 € pour 17.5/35 ° dont 5 h au SAVV DA via un convention pour 4 800 € / an, soit un coût annuel chargé de 17 586.36 € pour 12.5/35°

En 2024 et 2025 (départ à la retraite de Annick MOREAU) : économie de 9 600 € / an, mais 6.5 heures de présence et de travail en moins par semaine à la commune.

Missions de l'agent administratif :

- Met en œuvre, sous la direction des élus, les politiques déclinées par l'équipe municipale.
- Assure l'accueil des administrés, la gestion administrative et budgétaire, et les ressources humaines de la collectivité.

Activités :

- Assistance et conseil aux élus, préparation des conseils municipaux et mise en place des décisions, gestion de la partie administrative des projets communaux, conseils, alerte juridique, technique et réglementaire
- Accueil physique/téléphonique et renseignement de la population
- Élaboration des documents administratifs et budgétaires
- Gestion des affaires générales, actes administratifs, d'état civil, élections, urbanisme, cimetière
- Gestion des ressources humaines, suivi carrière des agents, bulletins de paie
- Autres : animation outils communication, suivi Conseil Municipal des Jeunes, soutien aux associations communales, gestion des archives, encadrement des stagiaires...

Proposition d'une convention entre le chantier d'insertion PASS Sud Charente et la Mairie pour des missions administratives :

- 1) Remplacement de la secrétaire de Mairie / durant ses absences : congés, formations, réunions
 - Accueil physique, téléphonique et pré-traitement des mails de la Mairie,
 - En cas d'urgences, transmission des informations aux élus ou à une autre secrétaire de Mairie (décès par exemple).
- 2) Soutien ponctuel au secrétariat de Mairie :
 - Archivage des documents courants,
 - Gestion du courrier,
 - Rangement des archives...

L'accompagnatrice socio-professionnelle (ASP) à PASS Sud Charente, Mme Audrey BOURDIER, travaille actuellement 24 heures / semaines, 20 heures par semaine en tant qu'ASP et 4 heures par semaine pour faire du secrétariat.

Proposition pour une enveloppe horaire de 4 heures par semaine en moyenne, à lisser sur l'année (plus d'heures lors des absences de la secrétaire, moins d'heure lors de sa présence).

52 semaines / an – 5 semaines de congés payés = 47 semaine X 4h = 188 heures / an.

Ces heures seront payées à l'ASP par PASS Sud Charente et ensuite remboursées à PASS par la commune annuellement. Coût chargée de l'ASP à PASS : 30 € / heure. 188 X 30 € = environ **5 640 € / an**.

Proposition d'une convention d'une durée d'1 an. Voir avec le Centre de Gestion de la Charente les missions qui peuvent être déléguées et les modalités d'une telle convention. Elle sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal, avec les données chiffrées.

Questions diverses

Questions diverses :

- Tirage au sort des jurés d'assises pour 2027, prévu le mercredi 17/06/2026 à 14h à la Mairie de Chalais. Marie Joëlle MERCADE ira, avec la liste électorale de la commune.
- Journal communal l'écho de l'Argenton, prochaine édition en juillet 2026, la maquette sera validée lors du prochain Conseil Municipal, prévu le 07/07/2026.
- Planning des réunions des élus représentant la commune : réfléchir à un planning partagé pour un meilleur visibilité entre la mairie et les élus, afin de noter les différentes réunions, conseil municipal, commissions, réunion de syndicat, autres... avec qui est invité à chaque réunion.
- Document de valorisation financières et fiscale de l'année 2025, réalisé par le Service de Gestion Comptable de Barbezieux, qui reprend les chiffres suivants :
 - Produits et charges de fonctionnement,
 - Capacité d'autofinancement brute et nette,
 - Dépenses d'équipement,
 - Dettes financières,
 - Fonds de roulement,
 - Trésorerie.

En les comparant avec les moyennes nationales, régionales et départementale.

Ce document sera envoyé par mail aux élus et débattu lors du prochain Conseil Municipal.

Fin de réunion à 20h

Le secrétaire de séance,
MERCADE Marie Joëlle



Le Maire,
Gaël PANNETIER

